



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de mai à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 12 mai 2022, s'est rassemblé dans la salle du conseil en Mairie de CHANTILLY, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----oooOooo-----

Étaient présents : Eric AGUETTANT, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Françoise COCUELLE, Xavier BOULLET, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND*, Thomas IRAÇABAL*, Jean-Claude LAFFITTE, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Jean EPALLE, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Alexandre GOUJARD, Laurent AGOSTINI, Pierre-Yves BENGHOUI, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : Serge LECLERCQ à Nathalie LAMBRET, Sylvie MASSOT à Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU à Thomas IRAÇABAL, Marion LE MAUX à Daniel DRAY, Nicolas MOULA à François DESHAYES, Florence WILLI à Valérie CARON, Jacques FABRE à Michel MANGOT, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD.

Étaient absents/excusés : François KERN, Christine COCHINARD, José HENRIQUES, Christine KLOECKNER.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

Présents ou remplacés

par un suppléant : 29

Pouvoirs : 08

Votants : 37

Quorum fixé à : 14

* Patrice MARCHAND présent pour les votes des points 2 à 6 de l'ordre du jour. Thomas IRACABAL présent pour les votes 2 à 6 et 15 à 18 de l'ordre du jour.

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * *

DEL 2022/40 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 6 avril 2022.

* * *

DEL 2022/41 COMPLEMENT AUX DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ACCORDEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Approuvé, à l'unanimité, une délégation complémentaire accordée par le Conseil communautaire au Président, consistant à « *demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, en fonctionnement et en investissement, et sans limitation de montant, pour les opérations portées par la Communauté de communes* », en sus des délégations d'attribution accordées par le conseil communautaire en vertu d'une délibération du 4 juin 2020.

* * *

DEL 2022/42 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL

A l'unanimité :

- **Pris acte** de la présentation faite du compte administratif du budget général 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Budget général	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat antérieur		5 988 438,21 €		821 266,11 €		6 809 704,32 €
opérations de l'exercice	10 648 497,67 €	11 290 611,37 €	1 983 412,81 €	1 266 088,24 €	12 631 910,48 €	12 556 699,61 €
résultats de l'exercice		642 113,70 €	717 324,57 €		-	75 210,87 €
résultat de clôture total		6 630 551,91 €		103 941,54 €		6 734 493,45 €
restes à réaliser			906 810,63 €	668 288,66 €		- 238 521,97 €
RESULTAT DEFINITIFS		6 630 551,91 €		-134 580,43 €		6 495 971,48 €

- **Constaté** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnu** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* * *

DEL 2022/43 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET GENERAL

Déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget Général de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

* * *

DEL 2022/44 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021 DU BUDGET GENERAL

Approuvé à l'unanimité, l'affectation suivante du résultat du budget général de la Communauté de Communes comme suit :

Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté	6 495 971,48 €
Ligne 001 (recette), solde d'exécution de la section d'investissement reporté	103 941,54 €
Ligne 1068 (recette), excédents de fonctionnement capitalisés	134 580,43 €

* * *

DEL 2022/45 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Approuvé, à l'unanimité, l'attribution de subventions aux associations pour 2022, ainsi qu'il suit :

Association	Montant 2022
Association Le Ménestrel	58 500 €
Association Un château pour l'emploi	27 000 €
Association du Festival théâtral de Coye-la-Forêt	21 000 €
Le festival de « la scène au jardin »,	9 500 €
Chantilly Accueil Pour l'Emploi (CAPE)	5 000 €
Association Atelier MOZ (académie des arts dramatiques de Chantilly)	11 000 €
Association France Polo	8 000 €
Comité des Fêtes de Lamorlaye - Festival « la fête du cheval »	20 000 €
L'Orrygeoise	1 000 €

* * *

DEL 2022/46 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE TOURISME « CHANTILLY-SENLIS »

Approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 27.500 € à l'Office de Tourisme « Chantilly-Senlis » pour le soutien à des évènements culturels.

* * *

DEL 2022/47 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

A l'unanimité :

- **Pris acte** de la présentation faite du compte administratif du budget annexe SPEDM 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe SPEDM	Exploitation		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat antérieur		545 182,11 €		193 565,97 €		738 748,08 €
opérations de l'exercice	5 139 253,56 €	5 095 904,32 €	148 772,92 €	61 551,13 €	5 288 026,48 €	5 157 455,45 €
résultats de l'exercice		- 43 349,24 €		- 87 221,79 €		- 130 571,03 €
résultat de clôture total		501 832,87 €		- 87 221,79 €		608 177,05 €
restes à réaliser			784 488,51 €	135 536,95 €		- 648 951,56 €
RESULTAT DEFINITIFS		501 832,87 €		-542 607,38 €		-40 774,51 €

- **Constaté** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnu** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* * *

DEL 2022/48 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget annexe SPEDM de la Communauté de Communes, dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

* * *

DEL 2022/49 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Approuvé, à l'unanimité, l'affectation définitive suivante du résultat du budget annexe SPEDM de la Communauté de Communes comme suit :

Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté	110 390,00 €
Ligne 001 (recette), solde d'exécution de la section d'investissement reporté	106 344,18 €
Ligne 1068 (recette), excédents de fonctionnement capitalisés	391 442,87 €

* * *

DEL 2022/50 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ADIL DE L'OISE

Approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la CCAC à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise, incluant le versement de la cotisation correspondante, suivant le barème établi par l'ADIL.

* * *

DEL 2022/51 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHEF DE PROJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE, DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE ET DE SENLIS SUD OISE

Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition d'un(e) Chef(fe) de projet du Contrat de Relance de Transition Ecologique des communautés de communes de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise, et **autorisé** sa signature par le Président pour le compte de la CCAC.

Approuvé, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel du poste de Chef(fe) de projet CRTE mutualisé précisant les contributions financières des trois communautés de communes.

* * *

DEL 2022/52 CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA CCAC ET LE DEPARTEMENT DE L'OISE RELATIVE AU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ADPATÉ (TIVA)

Approuvé, à l'unanimité, la convention de coopération entre le Département et la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne relative à l'organisation d'un service de transport collectif à la demande adapté, dit « TIVA », et **autorisé** sa signature de cette convention par le Président.

* * *

DEL 2022/53 REGLEMENT D'UTILISATION DU SERVICE FLEXOBUS – TRANSPORT COLLECTIF EN PORTE A PORTE

Approuvé, à l'unanimité, le règlement d'utilisation du service de transport à la demande FLEXOBUS.

* * *

DEL 2022/54 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES PASSAGES A CHEVAUX

Approuvé, à l'unanimité, les formulations de demandes de subventions auprès de la Région des Hauts-de-France et du Département de l'Oise, pour les programmes de réalisation conduits par la Communauté de communes, au taux maximal envisageable, et **autorisé** le Président à agir dans ce cadre.

* * *

DEL 2022/55 PASSATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE ET LA SOCIETE PRESTALIS AU TITRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2016-2021 RELATIVE A LA GESTION ET A L'EXPLOITATION DE LA PISCINE AQUALIS

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'un protocole d'accord entre la CCAC et la société PRESTALIS, ayant pour objet le versement au délégataire par la CCAC d'une indemnité de 60.506 € correspondant à la moitié du déficit d'exploitation subi par celui-ci sur la période courant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020.

Autorisé la signature du protocole d'accord par Monsieur le Président ou son représentant.

* * *

DEL 2022/56 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE AQUALIS

Approuvé, à l'unanimité, la proposition de modification de la grille tarifaire de la piscine Aqualis à compter du 1^{er} juillet 2022.

* * *

DEL 2022/57 FIXATION DU BAREME DE LA TAXE DE SEJOUR SUR L'AIRE CANTILIENNE A COMPTER DE 2023

Approuvé, à l'unanimité, la nouvelle grille de la taxe de séjour applicable à compter du 1er janvier 2023, ainsi qu'il suit :

Catégorie d'hébergement	Tarif plancher 2023	Tarif plafond 2023	Tarif CCAC
Palaces	0.70€	4.30€	2.50€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70€	3.10€	2.50€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70€	2.40€	2€

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.50€	1.50€	1.50€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.30€	0.90€	0.90€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.20€	0.80€	0.75€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.20€	0.60€	0.55€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€	0.20€	0.20€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	5%	3%

* * *

DEL 2022/58 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste non permanent d'assistante administrative au service administration générale, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

Approuvé à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs conformément à ces indications.

La séance est levée à 20h55.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 20 mai 2022.



Le Président,

François DESHAYES